

Le traitement des déchets en Tunisie.

Qu'est ce qui entrave une gestion performante des déchets en Tunisie ?

La qualité de vie du citoyen en milieu urbain est tributaire de la gestion intégrée et durable des déchets, laquelle devra passer par une série de prises de décision politiques garantissant :

D'une part le financement adéquat de cette gestion de plus en plus complexe et...

D'autre part l'application, sur le terrain, des deux principes du « pollueur – payeur » et du « producteur – récupérateur ».

Elle nécessitera l'implication et la participation de toutes les parties dans les différentes étapes, depuis la production jusqu'à la mise en décharge, en passant par la valorisation et le recyclage.

Cela suppose des mécanismes de prise en charge adéquats ainsi qu'un soutien en termes de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale.

La viabilité de la démarche exigera, en outre, d'offrir un cadre propice à la participation du secteur privé dans le recyclage des déchets et leur valorisation comme matière première dans certains secteurs d'une « économie circulaire » créant de nouvelles opportunités d'emplois et de croissance dans un cadre de partenariats Public-Privé.

Avec les difficultés liées à la saturation des décharges et aux problèmes relatifs à l'enfouissement est-il aujourd'hui possible d'instaurer de nouvelles méthodes de gestion des déchets ?

Quel état des lieux pouvons-nous dresser de l'industrie du recyclage en Tunisie ?

C'est pour répondre à ces interrogations et pour ouvrir de nouvelles perspectives à l'« économie circulaire » que le Forum Ibn Khaldoun pour le Développement a organisé un débat introduit et animé par Mr Samir Meddeb, expert international Consultant en Environnement Développement Durable.

La gestion des déchets, en Tunisie, constitue encore une problématique de taille à multiples niveaux : La propreté, la protection de l'environnement, la maîtrise des différents procédés techniques de traitement et de valorisation, le financement, la gouvernance d'une manière générale et enfin le positionnement des déchets dans une dynamique socioéconomique durable.

Les déchets ménagers et industriels constituent encore une source importante d'insalubrité tant en milieu urbain que rural et de dégradation de l'environnement et de la qualité de la vie. Les déchets ne s'intègrent pas encore de manière significative, sauf exception, dans la dynamique de l'économie verte et circulaire. La performance technique de la gestion des déchets ménagers et industriels au niveau de la collecte, du transport, du recyclage, de la valorisation et du traitement demeure aléatoire et très approximative.

Nous produisons annuellement, en Tunisie, autour 2 800 000 T de déchets ménagers et assimilés, et presque 350 000 Tonnes de déchets industriels qualifiés de dangereux. Plus de 70% des déchets ménagers sont enfouis dans des décharges contrôlées, 20% sont jetés encore dans le milieu naturel et moins de 8% sont recyclés ou valorisés. Le devenir des déchets industriels est, au contraire, beaucoup moins maîtrisé. Moins du tiers est supposé traité de manière écologiquement acceptable. Le reste demeure en grande partie stocké dans les alentours des usines. Le centre de traitement des déchets dangereux de Jradou, dans la région de Zaghuan, est à l'arrêt depuis la révolution de 2011, pour non-acceptabilité sociale.

Nous ne disposons pas aujourd'hui, en Tunisie, de dispositifs de quantification, de caractérisation et d'analyse des déchets, aussi bien à l'échelle nationale qu'au sein des communes et ce malgré de multiples tentatives. Les données disponibles en la matière ne sont que des estimations ponctuelles, menées dans le cadre d'études ou de travaux universitaires, et qui sont utilisés, ultérieurement et de manière répétitive, dans l'ensemble des projets et des travaux avec toutefois quelques corrections en fonctions des régions. Cette absence de données, fiables et actualisées, entrave sérieusement la planification rigoureuse de toute politique dans le domaine.

Quant aux politiques et orientations, la Tunisie a entrepris, depuis le début des années 90, trois démarches à caractère stratégique : La première a appelé à réhabiliter les décharges sauvages et à les remplacer par des décharges contrôlées et celles de 2006 et 2019 ont conduit à des projets de stratégies de gestion des déchets, globales et intégrées, s'appuyant sur la philosophie de la loi de 1996 qui appelle, simultanément, à réduire les déchets produits, à valoriser ce qui est produit et à mettre en décharge les déchets ultimes, ceux qui ne peuvent être recyclés ou valorisés.

Toutefois, si la première démarche, du début des années 90, a permis de concrétiser les objectifs fixés de réhabilitation d'anciennes décharges et d'aménagement de nouvelles, les stratégies de 2006 et 2019, plus ambitieuses, n'ont pas permis, au contraire, d'atteindre les objectifs d'amélioration de la performance, particulièrement en termes de propreté, de réduction des quantités, de valorisation, de traitement d'une manière générale et de recouvrement des coûts.

La gouvernance des déchets telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, particulièrement sur le plan institutionnel et organisationnel, constitue l'une des entraves majeures à la promotion d'une gestion performante des déchets. La bipolarité juridique et institutionnelle dans le domaine de la gestion des déchets entre, d'une part, un Ministère de l'Environnement et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets et, d'autre part, un Ministère de l'Intérieur et les communes, n'a pas favorisé l'émergence d'une dynamique globale de gestion intégrée des déchets par la commune, acteur principal d'une gestion de proximité des déchets.

Les déchets ménagers demeurent encore non triés, en Tunisie, ni à l'amont, auprès des producteurs, ni dans des centres spécialisés. Le tri n'occupe pas, de ce fait, une place particulière dans le système de gestion des déchets en Tunisie : Lacune qui entrave toute alternative de recyclage et de valorisation d'envergure et, par conséquent, de réduction des quantités de déchets traités ou enfouis. Les pratiques informelles demeurent prépondérantes dans ce domaine. La faible implication des populations, l'issue aléatoire des produits triés et la fragmentation institutionnelle des responsabilités de la gestion des déchets entre les communes et l'ANGED, font que les communes ne sont pas motivées par ce genre d'expériences. Malgré le fort potentiel de valorisation, la quasi-totalité des déchets ménagers et assimilés collectés sont acheminés vers les dépotoirs et les décharges contrôlées sans aucun traitement.

Les déchets, malgré les grandes opportunités offertes dans ce domaine, n'apportent pas encore, en Tunisie, leur contribution, de manière significative, dans l'émergence de l'économie verte et encore moins dans l'économie circulaire qui, toutes deux, constitueraient des appuis notables aux alternatives de développement dans lesquelles la Tunisie est amenée à s'engager au cours de la prochaine période.

En même temps, sur le plan financier, le paiement du service de la gestion des déchets demeure, en Tunisie, très peu transparent, le producteur des déchets, ménage ou entreprise, n'apporte pas, de manière visible et conséquente, sa contribution au recouvrement du coût du service de la gestion des déchets, le principe pollueur/payeur n'apparaît pas, de ce fait, appliqué.

Cinq voies paraissent aujourd'hui incontournables pour dépasser les entraves constatées et s'orienter progressivement vers une gestion performante et durable de la gestion des déchets, il s'agit de :

- i. Rehausser la place des communes dans les processus de développement socioéconomiques à l'échelle nationale, tout en leur confiant la charge de la gestion des déchets, à l'instar de l'ensemble des services environnementaux de proximité. Une gestion performante des déchets ne peut se mettre en place que par des communes fortes et outillées politiquement, institutionnellement, techniquement, financièrement et humainement.
- ii. Promouvoir des mécanismes de fonctionnement intercommunal en guise de réponse à la gestion des déchets, en vue de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité des services rendus.
- iii. Développer et mettre en œuvre une stratégie globale, intégrée de gestion des déchets qui favoriserait la réduction et la valorisation des déchets et dans laquelle s'impliqueraient efficacement l'ensemble des acteurs concernés : Communes, structures de l'environnement, population, entreprises, consommateurs, médias, structures de recherche....
- iv. Instaurer une redevance pour la gestion des déchets pour tout producteur sur la base des quantités et des qualités.
- v. Développer les mécanismes qui favoriseraient l'implication du secteur privé dans l'ensemble des maillons de la chaîne de la gestion des déchets.

Discussion

Les principales questions évoquées ont porté sur les points suivants.

- La prise en charge de la protection de l'environnement coûte cher dans tous les pays et seul le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale serait à même d'atténuer son coût.

- Au vu de l'importance et de la grande diversité des problèmes posés, il y aurait lieu de donner la priorité au traitement des déchets les plus dangereux : Ceux résultant des activités industrielles dont les effluents liquides, en particulier, qui s'infiltrant dans le sol et échappent généralement à la vue.

- La question du « droit de polluer » dans le cadre d'un marché des externalités négatives de l'activité économique en général, susceptible d'offrir à la population un moyen de préserver le milieu.

- La politique nationale de protection de l'environnement élaborée au niveau central et qui n'est pas organiquement transmise aux niveaux régional et local.

Par ailleurs, au niveau local, les communes n'ont généralement pas tendance à regrouper leurs moyens pour l'exécution des grands travaux d'intérêt inter communal.

Faute de moyens matériels et de qualification des capacités humaines, les nouvelles communes sont dans l'incapacité d'organiser la collecte des déchets urbains : Dispositif des conteneurs, gestion des récupérateurs, déchets de construction ou de jardin.

- La difficulté pratique de faire payer les producteurs de déchets ne permet pas de gérer un « droit de polluer ». Seule une redevance proportionnelle au service rendu, pour supprimer la nuisance créée, serait à même de le faire.

Par ailleurs, si les déchets sont un problème d'environnement, ils sont aussi, avant tout, un problème de santé publique (pas toujours évoqué, ni systématiquement étudié) et un problème économique (gaspillage dont le coût en valeur à l'importation atteint 3,5 milliards de DT annuellement, en termes

de déchets récupérables)

A ce titre l'expérience tunisienne dans l'économie d'énergie a été positive : Diminution de la consommation d'énergie par usage.

- Le problème est complexe : Lixiviats des décharges, recyclage insuffisant des plastiques etc... les municipalités n'ont pas toujours les moyens d'assurer la collecte des ordures ménagères, ni la possibilité de responsabiliser les citoyens par une pénalisation adaptée.

De ce fait, il est indispensable de maintenir une tutelle du Ministère de l'Environnement sur la question des déchets urbains au niveau local, celui des communes nouvellement créées en particulier.

- L'accès au financement pour assurer la valorisation des déchets pose problème, nécessitant un appui de l'Etat. C'est ainsi que le traitement des ordures ménagères par compostage revient, souvent, plus cher sur le marché que le fumier.

- A l'échelle mondiale, le pourcentage de la récupération des différents matériaux utiles (métaux divers, papier, plastique etc...) en vue du recyclage n'excède pas les 6%.

En Tunisie, au-delà de la vision et de l'approche stratégique dans le domaine des déchets, la planification en vue de réalisations concrètes sur le terrain marque malheureusement le pas depuis une décennie.

- La question environnementale concerne l'avenir des générations futures. Elle a, de ce fait, une dimension politique qui doit interpeller le Gouvernement : Un programme de bourses doctorales dédié à cette question gagnerait à être initié.

- La question du tri en amont et de la valorisation des déchets urbains implique la nécessité de doter toutes les villes d'une déchèterie communale à même d'accueillir tous les déchets encombrants recyclables afin de réduire le volume de ceux qui sont destinés à la décharge.

- La question de l'acceptabilité sociale des décharges, même contrôlées, à la périphérie des villes est réelle lorsqu'elles dépassent leur capacité réelle ou lorsque leur gestion manque de rigueur.

Les déchets ménagers et industriels sont pondéreux, volumineux, salissant et générés à flux tendu, nécessitant de gros moyens de transport et des décharges éloignées des agglomérations.

Dans certains cas (grandes métropoles), un système cohérent et rationnel utilisant les grands moyens d'un transport ferroviaire adapté gagnerait à être envisagé.

- En dehors des quartiers centraux densément peuplés des grandes villes, la collecte des ordures ménagères ne nécessite pas forcément des bennes tasseuses, très coûteuses, dépassant les moyens des communes. Un système cohérent et étudié de collecte, dans quartiers périphériques, serait plus adapté sur la base de remorques adaptées, produites localement et tractées.

- Le financement des grands projets de collecte, de recyclage et de décharge des déchets urbains et industriels devraient pouvoir bénéficier de toutes les facilités accordées, à l'échelle internationale, dans le cadre de tous les accords négociés en faveur des pays en développement dans le domaine de la protection de l'environnement.

Remarques finales du conférencier :

- Le comportement relativement laxiste du citoyen, vis-à-vis de l'espace public, pose un problème récurrent nécessitant un renforcement de l'éducation environnementale et de la sensibilisation.

- La responsabilisation progressive des communes concernant la prise en charge réelle des déchets est une nécessité absolue car le Ministère de l'Environnement n'a pas vocation d'exister éternellement.

- Concernant la redevance qui s'impose pour la prise en charge de la collecte, le principe de la solidarité sociale est nécessaire : Répartition des charges en fonction du volume des déchets produits par chaque ménage, mais aussi en fonction du statut résidentiel ou populaire des quartiers.

- A la question : De quel organisme relève réellement la question des déchets ?

Une réponse s'impose : Le politique ne s'est pas encore prononcé.

- S'agissant du financement international des problèmes d'environnement et de traitement des déchets, la Tunisie gagnerait à mener une diplomatie réactive au service de toutes les initiatives à prendre en ce domaine.

Recommandations

- L'évolution vers une gestion durable des déchets urbains est tributaire de l'instauration d'une redevance rémunérant le service rendu par la commune, proportionnellement au volume produit et collecté, selon le principe du pollueur-payeur.

Elle nécessitera une prise de décision politique courageuse, accompagnée d'une campagne d'explication et de sensibilisation adéquate.

- Le concept d'économie circulaire vise à « écologiser » certains secteurs industriels, dans le cadre de partenariats public-privé, adoptant des processus d'innovation créant de nouvelles opportunités économiques se traduisant par la création d'emplois.

La Tunisie aurait intérêt à encadrer une telle évolution afin de garantir sa viabilité.

- Les déchets urbains gagneraient à être débarrassés rapidement de tous les encombrants valorisables, les quels devraient être gérés dans le cadre d'une déchèterie communale, à la périphérie de la ville, au service des récupérateurs.

- Les déchets domestiques étant à la fois pondéreux, polluant et produits en continu, leur évacuation totale vers les décharges doit s'imposer avant toute solution plus sophistiquée de valorisation (compostage et méthanisation en particulier).

- Le tri en amont implique un certain degré de civisme pour être efficace. Afin d'éviter les échecs, la promotion de cette démarche gagnerait à s'appuyer sur des projets pilotes, encadrés par des militants de la société civile locale, avec implication municipale, dans des quartiers judicieusement choisis pour servir d'exemple.

- L'industrie du recyclage et la production propre gagneraient à être davantage encadrées par le Centre International de Tunis des Eco Technologies (CITET), en instituant un label de qualité en faveur des entreprises les plus performantes.

- En dehors des centres urbains à forte densité démographique, le système collecte de déchets gagnerait à s'appuyer davantage sur des remorques ad hoc tractées, fabriquées dans le pays, plus adaptées à l'habitat des quartiers périphériques.

- L'organisation des « barbèchas », dans le but d'une récupération à domicile des bouteilles en plastique et autres contenants recyclables de produits de grande consommation, mériterait d'être expérimentée dans le cadre du système existant Ecolef.

- La réhabilitation de la décharge contrôlée des déchets industriels de Jradou s'avère urgente afin de limiter les rejets dangereux du Grand Tunis dans le milieu naturel.

D'autres décharges analogues devraient être créées dans les zones industrielles de Sfax et de Gabes.

Documents à télécharger

[1.Présentation PowerPoint](#)

[2.Qu'est ce qui entrave une gestion performante des déchets en Tunisie -Samir Meddeb](#)